

ASSOCIATION DES PROFESSEURS  
DE LANGUES ANCIENNES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



# **BULLETIN DE LIAISON**

**année 2012**

**I. LE MOT DE LA PRÉSIDENTE**

**II. RÉUNION DU BUREAU DU 13 OCTOBRE 2012**

**III. CONGRÈS D'ORLEANS**

**IV. INFORMATIONS**

**V. BIBLIOGRAPHIES D'AGRÉGATION**

**numéro 2**

**Sommaire**

I. LE MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	3
II. REUNION DU BUREAU DU 13 OCTOBRE 2012.....	6
III. CONGRÈS D'ORLEANS.....	9
IV. INFORMATIONS.....	28
V. BIBLIOGRAPHIES D'AGRÉGATION.....	31

## I. LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au début du mois de juin 2012, le congrès d'Orléans, parfaitement organisé par nos collègues Émilie Ndiaye et Franck Collin, avec la section locale de l'APLAES, a permis aux membres de notre association de se retrouver de façon amicale et constructive pendant trois jours, dans des cadres aussi agréables que le Parc floral de la Source ou le Château de Chambord. Nous y avons, comme il est de règle, enregistré les modifications au sein du bureau de l'APLAES. Jean-Yves Guillaumin a, au terme de ses deux ans de mandat, quitté la présidence et je l'ai remplacé dans cette charge. Je me réjouis de pouvoir compter sur ses conseils un an encore et je veux lui témoigner notre gratitude pour l'extrême diligence avec laquelle il a accompli sa tâche, pour le plus grand bénéfice de tous.

Après une belle journée scientifique consacrée à l'« imaginaire de l'eau dans la littérature antique », le congrès d'Orléans a été l'occasion de nous interroger, lors de la journée pédagogique, sur les réformes en cours au lendemain des élections présidentielles et législatives. Si l'on pouvait se réjouir de la remise à plat de la réforme de la mastérisation, dont la nocivité avait été éprouvée par tous depuis sa mise en place en 2009, on pouvait encore se demander quelles mesures allaient être prises par le nouveau gouvernement. Par ailleurs, la situation de nos disciplines dans le secondaire, évoquée également par les nombreuses associations amies présentes lors du congrès, ne laissait pas de nous inquiéter. La publication d'un rapport de l'Inspection Générale rédigé par Catherine Klein et Patrice Soler en août 2011 (Rapport n° 2011-098) sur « L'enseignement des langues et cultures de l'antiquité dans le second degré » devait être saluée comme une contribution importante, mais les conclusions qu'il convenait d'en tirer concernant l'enseignement du latin et/ou du grec restaient (et restent) encore discutables, comme l'ont prouvé certains propos que nous avons pu entendre lors du congrès.

La rentrée a été riche en annonces de réformes, notamment concernant le CAPES, mais il a été difficile, hélas, de s'en réjouir autant que nous l'aurions espéré, cela pour plusieurs raisons :

- d'abord à cause de la méthode : malgré les Assises sur la Refondation de l'École (dès juillet) puis les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (à la rentrée), la concertation annoncée a été engagée dans la précipitation : ainsi, les dispositifs transitoires concernant la double session du CAPES 2013, qui modifient l'organisation du concours et du master, ont été transmis officiellement aux universités, IUFM, jurys de concours et étudiants début octobre, un mois donc après le début des cours, ce qui nous a tous obligés à modifier en quelques jours seulement l'ensemble de la formation ; les mesures concernant la création des ESPE, nouvelles Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation destinées à remplacer les IUFM, et la définition de leurs missions, y compris la mission de « formation initiale et continue des enseignants du supérieur » mentionnée dans la Lettre adressée par Geneviève Fioraso le 8 novembre 2012 aux Présidents des Universités, sont élaborées trop rapidement, sans tenir compte des risques que ces mesures font courir aux structures et aux formations universitaires existantes ; on pourrait ainsi introduire au sein de nos universités (mais à raison d'une seule ESPE par académie...) une nouvelle structure dotée de prérogatives dérogatoires, qui concurrencera une partie de nos formations (voir sur ce point la déclaration de la CDUL du 15 décembre 2012, à propos de l'accréditation des ESPE, à l'adresse suivante, <http://www.aplaes.org/node/840>) ; si l'on ne peut que saluer la volonté des pouvoirs publics d'assurer aux futurs enseignants une véritable formation, quelle sera dès lors la part jouée par les universités dans cette dernière ? et qui élabore en ce moment le cahier des charges national de la formation aux métiers de l'enseignement dont il est question dans la lettre de Geneviève

Fioraso que j'ai déjà mentionnée ? le projet de loi sur la refondation de l'école a été adopté le 10 décembre par le Conseil Supérieur de l'Éducation et sera présenté fin janvier en Conseil des Ministres, après un passage devant le Conseil d'État, pour discussion au Parlement fin février ou début mars (voir le texte à l'adresse suivante : [http://www.lemonde.fr/education/article/2012/12/05/le-projet-sur-la-refondation-de-l-ecole-devoile\\_1800504\\_1473685.html](http://www.lemonde.fr/education/article/2012/12/05/le-projet-sur-la-refondation-de-l-ecole-devoile_1800504_1473685.html)) ; peut-on imaginer que le cadrage des ESPE et les modalités des concours soient définis d'ici là sans prendre l'avis de ceux qui doivent assurer la formation disciplinaire des futurs enseignants et les préparer à ces concours ?

– en deuxième lieu, sur le fond : dans la nouvelle formation des maîtres, la place du concours en fin de Master 1, qui semble prévue dans la version définitive de la réforme, risque de limiter au cadre de la Licence la possibilité de formation disciplinaire des futurs enseignants ; une telle limitation est préjudiciable à la qualité de ces derniers, un professeur n'étant apte à intéresser les élèves et à les motiver que s'il est à même de comprendre les difficultés d'apprentissage propres à sa discipline, ce qui implique une maîtrise de cette dernière et une formation pédagogique adaptée au contenu de l'enseignement dispensé ; il faudra donc défendre le maintien d'une formation disciplinaire de qualité à l'intérieur des Masters enseignement et veiller à ce que cette formation constitue le socle des futures épreuves du CAPES ; il faudra veiller également à ce que les Masters recherche ne se voient pas officiellement ou de facto (par le biais des stages obligatoires) interdits de CAPES.

Telles sont les urgences que le bureau de l'APLAES a dû gérer depuis la rentrée, sans aucune certitude encore sur les mesures qui vont être prises. D'où les actions menées de concert avec d'autres associations, comme le texte envoyé par les Sociétés Savantes aux Ministres de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 17 novembre 2012 (voir sur le site de l'APLAES, « Lettre ouverte à Mme G. Fioraso et M. V. Peillon », <http://www.aplaes.org/node/835>). Il s'agit d'abord d'obtenir des réponses à des questions que nous nous posons tous, mais il y aura lieu dans les mois à venir de renforcer ces actions pour qu'elles aient une portée nationale et pour que nous soyons considérés par les pouvoirs publics comme des interlocuteurs de poids. À titre individuel également, au nom de l'APLAES, des demandes d'audience ont été faites et des rendez-vous ont été pris avec les Ministères concernés. Nous vous en rendrons compte dans le prochain bulletin et sur notre site internet.

Outre ces actions collectives, restent les actions concernant spécifiquement le grec et le latin. Le point positif est le renforcement des liens avec les associations du secondaire, avec lesquelles les échanges sont essentiels. C'est ainsi que notre Trésorier, Fabrice Poli, nous a très efficacement représentés aux Journées d'automne de la CNARELA lors de l'AG du 29 octobre à Reims. L'APLAES s'est également associée à la demande d'audience de la CNARELA auprès de Catherine Klein et de Paul Raucy, nouveau Doyen de l'Inspection générale de Lettres. Il faudra sans doute intensifier encore ces liens, tant l'avenir de nos disciplines passe par une réflexion collective sur la place qu'elles occupent dans notre société. L'APLAES, comme d'autres organisations, s'est jointe à la protestation de la CNARELA à propos du « dossier » consacré à la filière Lettres classiques de l'université de Rennes le jeudi 18 octobre 2012 dans le Journal télévisé de 20 heures. Dans les mois et les années à venir, nous devons réfléchir à la manière de faire connaître de façon plus large le contenu de nos enseignements et leur importance dans la formation de nos concitoyens, afin que les propos tenus lors de ce reportage ne puissent être réitérés. Outre la charge de travail dont nous sommes régulièrement accablés, outre l'effort que nous faisons pour que nos disciplines continuent d'être attractives à l'université, outre nos réussites pédagogiques et scientifiques, il nous incombe aussi, désormais, de faire auprès du grand public la promotion de ces langues et littératures anciennes que nous avons choisies par passion, non parce qu'elles nous coupent du monde

contemporain, mais bien parce qu'elles nous y ancrent plus profondément encore en nous plongeant dans sa temporalité.

Le site internet de l'APLAES a été conçu dans cette perspective comme une vitrine pour l'extérieur et un moyen de communication et d'échanges entre nous. Grâce au talent et au dévouement de son webmestre, Robert Alessi, il a connu de nouvelles extensions, comme la mise en place d'une revue APLAES (destinée notamment à la publication des Actes des congrès). Il vous appartient de le développer encore. Dans ces périodes où la mobilisation est toujours d'actualité, il vous permettra de connaître les dernières informations mises en ligne, de suivre régulièrement les actions du Bureau et de lui faire part de vos remarques et de vos questions. Vos contributions, vos propositions, seront les bienvenues.

Soyez assurés, cher(es) Collègues, de la détermination de la Présidente et des membres du Bureau à mener en votre nom toutes les actions et tous les combats possibles.

Avec mes meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année !

Marie-Pierre Noël,  
Présidente de l'APLAES

## II. REUNION DU BUREAU DU 13 OCTOBRE 2012

**Excusés :** Marie-Rose Guelfucci, Frédéric Le Blay, Jean-François Tardien

**Présents :** Robert Alessi ; Emmanuèle Caire ; Marie-Thérèse Cam ; Isabelle Cogitore ; Régis Courtray ; Laurent Gourmelen ; Jean-Yves Guillaumin ; Marie-Pierre Noël ; Fabrice Poli ; Pierre Pontier ; Gaëlle Viard (invitée), Patrick Voisin.

La séance est ouverte à 10h15.

### 1) Calendrier de l'année :

Le calendrier de l'année a été fixé lors du congrès d'Orléans. Les prochaines dates en sont :

- Réunion du bureau le samedi 12 janvier à 10h dans la salle Celan, ENS, rue d'Ulm.
- Réunion du comité le samedi 12 janvier à 14h dans la salle Celan, ENS, rue d'Ulm.
- Réunion du bureau le samedi 23 mars à 10h.

### 2) Le point sur la rentrée, actions à prévoir :

La Présidente Marie-Pierre Noël fait le point sur la nouvelle situation politique en cette rentrée : elle constate que les rendez-vous sollicités auprès des deux ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur n'ont reçu à ce jour aucune réponse, en dépit des relances faites. Renseignements pris, d'autres associations proches de l'APLAES n'ont pas non plus obtenu de réponses à leurs demandes de rendez-vous.

Ce silence des officiels est d'autant plus préoccupant que parallèlement se sont tenues les assises de l'enseignement secondaire et que vont se tenir les assises de l'enseignement supérieur. Il est donc urgent de proposer de nouveaux textes et de se faire entendre alors que des textes importants réformant les concours de l'enseignement et la formation des enseignants dans leur ensemble sont en cours d'élaboration et devraient être votés en fin d'année. La difficulté principale vient du fait que peu d'informations filtrent des projets élaborés dans les ministères.

Plusieurs questions sont soulevées par certains membres du bureau, notamment sur l'influence des réformes éventuelles du CAPES sur les maquettes de masters d'enseignement et de masters recherches. Le bureau exprime notamment le souhait que les étudiants aient le choix de continuer en master 2 recherche et qu'ils ne soient pas obligés de rejoindre les futures écoles supérieures de l'enseignement. Par ailleurs, Jean-Yves Guillaumin souligne la nécessité que les nouveaux textes continuent à exiger un master des futurs candidats et non l'obligation de suivre un master d'enseignement. Se pose enfin la question du master 2 dont l'assiduité à l'université risque d'être perturbé par les stages des nouvelles écoles supérieures de l'enseignement.

Il paraît urgent de demander une audience commune pour présenter les exigences des associations sur les contenus des futurs concours du CAPES et sur certains aspects de la formation des futurs enseignants.

Marie-Pierre Noël propose de se rapprocher d'autres sociétés savantes dont le point de vue sur les réformes à venir sont proches des intérêts de l'APLAES. Tel est le cas notamment du GALET (Groupement des Associations des Langues Etrangères), où notre association pourrait trouver sa place. Il faudra également à l'avenir établir des rapports plus étroits avec la SOPHAU et tenter de relancer l'expérience intéressante du Forum des Sociétés Savantes, qui regroupe un grand nombre d'associations qui ont la même conception du savoir et de la recherche. L'APLAES y avait joué un rôle ces dernières années grâce notamment à Jean-Yves Guillaumin et Robert Alessi. Il paraît dommage qu'une association de ce type ne soit pas en mesure de faire entendre actuellement sa voix.

Parmi les actions possibles, il est envisagé la publication d'une tribune dans les journaux, en commun avec d'autres associations (AEG, SEL notamment). Ce texte présenterait notamment l'importance de l'enseignement du latin et du grec pour la formation des futurs citoyens.

Enfin, Marie-Pierre Noël annonce les prochaines « journées d'automne » de la CNARELA à Reims où l'APLAES sera représentée le 29 octobre au cours de l'assemblée générale (13h30 à 16h30).

### **3) site Web APLAES : préparation du bulletin, fonctionnement du site, perspectives**

Le prochain bulletin est en cours d'élaboration et paraîtra d'ici à la fin de l'année 2012. Quelques points concernant le site Web sont évoqués, notamment sur la mise en circulation d'une lettre explicative rappelant aux membres leurs identifiants afin qu'ils puissent s'approprier davantage cet outil insuffisamment utilisé (notices personnelles, colloques, publications d'ouvrages, etc.) ou sur la nécessité de relancer le forum de discussion à accès réservé.

### **4) Point sur la situation financière de l'APLAES et le congrès d'Orléans**

Un bilan financier détaillé du Congrès d'Orléans intermédiaire a été communiqué par Emilia Ndiaye ; il sera publié ultérieurement. D'après les informations de l'organisatrice, il y aurait un excédent de cinq cents euros environ, mais quelques incertitudes demeurent encore sur cette somme et sa répartition.

### **5) Organisation du congrès d'Aix :**

Gaëlle Viard, invitée au bureau de l'APLAES, présente avec Emmanuèle Caire, membre du bureau, le futur congrès de l'APLAES 2013 qui se tiendra à Aix et Marseille et dont le thème sera « Marseille et la méditerranée ». Comme de coutume, le congrès comportera une journée scientifique, une journée pédagogique et une journée culturelle. La journée scientifique aura pour thème : *Marseille en Méditerranée : échanges économiques et culturels de la ville antique à la ville médiévale*. Divers intervenants ont déjà été contactés et le programme sera organisé selon une cohérence chronologique ; la journée culturelle se déroulera à Marseille.

Quelques questions d'organisation matérielle sont abordées. D'un point de vue pratique, il est évoqué la mise en place par le bureau d'un *vade mecum* afin de faciliter à l'avenir le travail d'organisation des congrès de notre association.

**La séance est levée à 12h55.**

Pierre Pontier,  
Secrétaire de l'APLAES

### III. CONGRÈS D'ORLEANS

#### 1. RAPPORT MORAL PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR JEAN-YVES GUILLAUMIN, PRÉSIDENT DE L'APLAES (2 juin 2012)

##### Rapport moral du Président de l'APLAES, Jean-Yves Guillaumin, Congrès d'Orléans (2 juin 2012)

Ce congrès d'Orléans est le quarante-cinquième congrès de l'APLAES. Sans doute vaudra-t-il mieux marquer d'une pierre blanche le cinquantième, dans quelque temps ; cependant, même si le nombre 45 n'évoque pas de spéculations arithmologiques particulières à mon esprit pourtant sensible à ces choses (sauf une étrange correspondance avec le numéro minéralogique du Loiret, 45), il n'est tout de même pas sans importance que notre Association en soit, effectivement, à tenir son 45<sup>e</sup> congrès, car cela témoigne d'une persistance et d'une persévérance qui lui permettent de parcourir actuellement sa septième semaine, celle de la perfection selon Macrobe, *Commentaire au Songe de Scipion* 1, 6, 75.

Quoi qu'il en soit, les congrès représentent chaque année un temps fort de l'APLAES, après le Comité de janvier et le travail régulier du Bureau. Tout cela, en complémentarité, contribue à la vie et à l'expression d'une association qui compte à la date de ce congrès 361 membres à jour de cotisation. Les congrès sont notamment l'occasion de présenter ce qui a été fait en cours d'année et le contexte dans lequel cela a été fait, et je ne manquerai pas à cette obligation, que je remplirai pour la dernière fois puisque j'arrive au terme de mon mandat.

Je dirai d'abord, à propos du présent congrès, qu'une lettre de M. Pierre Bernard, chef de cabinet du Président de la République (25 mai 2012), exprime les « regrets » de Monsieur François Hollande de ne pouvoir nous accorder son patronage, « tant sont nombreuses les sollicitations qui lui parviennent en ce sens ». Un message électronique (31 mai 2012) du secrétariat particulier de Madame Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, nous informe qu'« en raison de contraintes d'agenda, il ne lui est pas possible de répondre favorablement » à l'invitation que je lui avais adressée, et « qu'elle le regrette », mais nous adresse « tous ses vœux de pleine réussite pour cet événement ». Enfin, M. Benoît Richard, chef de cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale, nous dit (lettre du 29 mai 2012) que Monsieur Vincent Peillon « aurait eu grand plaisir à honorer » notre invitation, mais que son emploi du temps ne le lui permet pas ; et que « cependant, c'est avec grand plaisir qu'il donne son accord pour patronner cette manifestation pour laquelle il forme des vœux de plein succès ». J'avais écrit à ces personnalités dès le soir du 16 mai 2012, une fois connue la composition du gouvernement.

Nous devons des remerciements chaleureux à nos collègues orléanais qui ont proposé avec enthousiasme, cette année, d'organiser notre congrès dans leur Université. Émilie Ndiaye et Franck Collin ont accompli, pour nous garantir des journées aussi studieuses que fructueuses et agréables, des efforts que ne peuvent deviner que ceux parmi nous qui ont déjà rendu à l'APLAES un pareil service. Nos collègues organisateurs savaient, bien sûr, qu'ils pourraient bénéficier d'un contexte local favorable. En témoigne la présence, lors de l'ouverture des travaux ce vendredi 1<sup>er</sup> juin, de Monsieur le Président Youssoufi Touré,

Président de l'Université d'Orléans-La Source, et de Monsieur Christian Bruneau, Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines. Madame le Recteur Marie Reynier, Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours, qui avait prévu de nous accueillir elle aussi, a demandé par une lettre très aimable que l'on excuse son absence, décision qu'elle a finalement prise « par devoir de réserve en cette période électorale ». Outre la bienveillance témoignée par les autorités universitaires et rectorales, nos collègues pouvaient compter sur la section orléanaise de l'association Guillaume Budé, l'une des sections locales les plus nombreuses et les plus dynamiques (représentée par notre collègue Alain Malissard), ce dont peut se réjouir le Président national de cette Association, Monsieur Jean-Louis Ferrary, membre de l'Institut, qui nous fait l'honneur de participer à nos travaux.

Outre l'association Guillaume Budé, j'adresse un salut amical et reconnaissant à toutes les associations amies qui se sont fait représenter à ce congrès : CNARELA (dont le message sera porté par Hélène Frangoulis) ; APPLS (dont le président, Marc Even, a confié à Patrick Voisin, par ailleurs membre du Bureau de l'APLAES, le soin de représenter l'association) ; SOPHAU (représentée par Arnaud Suspène) ; Société des Études latines (représentée par Jean-François Thomas), Société pour l'encouragement des Études grecques (qui a délégué Valérie Fromentin), APL (dont le président, Romain Vignest, est parmi nous), Eurosophia/Afrosophia (en la personne de Jean-Pierre Levet). Je salue également de manière spéciale deux personnalités qui ont accepté de nous accorder un peu de leur temps, MM. Pierre Chiron, président de la 8<sup>e</sup> section du CNU, et Bernard Combeaud, Inspecteur Général des Lettres ; nous sommes très attachés, on le sait, à ce moment traditionnel du Congrès pendant lequel le représentant de l'Inspection Générale dresse pour nous un tableau de la situation des enseignements de Langues anciennes qui ne peut qu'enrichir notre réflexion.

Après notre congrès de Nantes, qui nous avait permis de voter des textes importants et précis sur les projets ministériels de « nouvelle licence », et de rappeler nos propres conceptions du travail et de la mission de l'Université, on pouvait croire, avec l'arrivée d'un nouveau Ministre de l'Enseignement supérieur pendant l'été 2011, qu'il y aurait une accalmie et des discussions durant les quelques mois qui conduisaient à la séquence électorale de mai-juin 2012. La réalité a été différente et, malgré des mises en garde générales de la part des organisations professionnelles, le texte sur la « nouvelle licence » a été voté par le CNESER le 12 juillet 2011 ; un arrêté du 1<sup>er</sup> août est ensuite paru au JO n° 0185 du 13 août. J'ai parlé de tout cela, assez longuement, dans le second bulletin APLAES de 2011, auquel je renvoie ici. Tout en admettant parfaitement que l'Université ne puisse pas se montrer indifférente à l'avenir professionnel des étudiants qu'elle forme et donc à la préparation de cet avenir, nous tenons aussi que les missions premières de l'Université ne sauraient être de préparer l'insertion sur le marché du travail de diplômés pourvus du strict bagage utilitaire requis pour occuper des emplois tertiaires. À la « certification » de « compétences » floues, nous opposons l'acquisition de connaissances en lien avec les savoirs universitaires et constituant, à cette condition indispensable, le socle de compétences aussi bien intellectuelles et scientifiques que relationnelles et humaines. Ce sont ces connaissances qui peuvent seules donner aux étudiants un ensemble de compétences sérieuses susceptibles de les aider ensuite non seulement dans leur vie professionnelle, mais aussi dans leur compréhension critique du monde, c'est-à-dire dans leur manière de s'y insérer et dans leur vie de citoyens.

Le dernier trimestre de l'année civile 2011 a été celui de la parution de contributions et projets variés concernant la formation des professeurs. Nous avons donc réagi à la publication des rapports Groperrin et Jolion et des propositions des directeurs d'IUFM. Nous l'avons fait

par un texte long et argumenté, voté par le Comité au début de janvier 2012, envoyé à nos correspondants habituels et mis en ligne sur notre site, à la rubrique « Position de l'APLAES sur la formation des maîtres ». Nous y avons rappelé, en particulier, l'échec de la « mastérisation », et redit notre exigence de maintien de concours nationaux et disciplinaires, et le caractère fondamental, à nos yeux, de la recherche disciplinaire dans la formation dispensée en Master 1 et 2. C'est un dossier qu'il faudra continuer à suivre avec une attention particulière, et si possible en coordination avec d'autres associations de spécialistes. En nous occupant des questions relatives aux concours de recrutement de professeurs du secondaire, nous ne sommes pas dans un domaine qui échappe à nos compétences, tout au contraire. Dans nos matières « littéraires » surtout, la question des concours rejoint de près toute l'organisation et toute la conception des études et il est vain et dangereux de vouloir y distinguer des filières « enseignement » et des filières « recherche » qui seraient exclusives l'une de l'autre. Dans nos études, l'un va toujours avec l'autre. Nous devons donc continuer à défendre résolument les concours de CAPES et d'agrégation, ce dernier étant pour nous, en réalité, une voie irremplaçable pour le recrutement de jeunes chercheurs de grande qualité.

Nous avons été contraints cette année encore, malheureusement, de suivre le dossier des menaces de suppressions de filières de Lettres classiques dans diverses universités. Aussitôt informé, début janvier 2012, de la situation à Rennes et à Perpignan en particulier, j'ai effectué des démarches en direction des Présidents de ces Universités, mais j'ai également envoyé des courriers à la CPU et au Ministre, pour rappeler à celui-ci qu'il existait, à mon sens, une responsabilité du politique dans le maintien de formations qui sont essentiellement des formations d'excellence, et dont le service public se doit de garantir l'accès aux étudiants en tout endroit du territoire. Le site de l'APLAES a mis en ligne les différentes réponses reçues, et j'y ai fait allusion dans le Bulletin de l'Association. Mais la dernière phrase de la réponse de L. Wauquiez, en date du 21 mars 2012, pouvait laisser surgir quelque inquiétude : « je fais mienne l'idée de mettre en place une stratégie nationale de formation, couplée à celle de recherche, permettant de conforter différents pôles d'excellence autour des domaines majeurs de notre patrimoine culturel, telles [*sic*] que les humanités classiques ». Faut-il voir dans cette formulation la confirmation de la volonté de regrouper nos études sur quelques-uns de ces « pôles d'excellence » géographiquement regroupés dont on nous rebat les oreilles, en lançant contre le reste de vastes opérations de liquidation ? Nous défendons au contraire l'idée d'un service public de l'enseignement supérieur intégré dans un maillage de l'ensemble du territoire, car chacun doit avoir la possibilité d'accéder dans sa propre région à des formations de qualité qui doivent être partout garanties.

L'année universitaire 2011-2012, année électorale, ne paraissait guère, par nature, propice à des audiences et rendez-vous fructueux avec les Ministères ; lorsque le ministre L. Wauquiez prenait ses fonctions, il ne restait plus que quelques mois avant un processus électoral qui, quelle qu'en fût l'issue, amènerait des changements de responsables. Nous avons choisi, avec le Bureau, de déplacer la perspective et de nous adresser, plutôt qu'aux équipes encore en place pour quelques mois, à celles et à ceux qui étaient chargés de la réflexion sur ce qui se ferait après les élections de mai et juin 2012. Nous avons donc rencontré, entre octobre 2011 et avril 2012, des interlocuteurs expressément chargés des questions de l'Université dans les différents partis politiques et dans les équipes de campagne des candidats à l'élection présidentielle. Je ne détaillerai pas ici les questions que nous avons abordées et les réponses qui nous ont été faites, ou non : tout cela est consultable sur le site de l'APLAES, à la rubrique « l'APLAES et les élections présidentielles ». Certains pourraient exprimer une sorte de pessimisme : « à quoi cela a-t-il servi ? ». Tout d'abord, il n'est pas négligeable que l'APLAES ait réussi à être reçue dans un contexte où il n'était pas forcément

facile d'obtenir des rendez-vous avec les véritables responsables ; ceux-ci garderont nécessairement quelque souvenir de notre passage ; et ils auront été frappés, nous l'avons constaté, par certaines informations qu'ils ne possédaient pas et que nous leur avons fournies ; par exemple, ils ont tous été sidérés d'apprendre qu'il n'y avait plus aucune épreuve de langue ancienne dans le CAPES de Lettres modernes ; la sincérité de l'ébahissement nous laisse penser que l'on ne perd sans doute pas complètement son temps à le susciter ; et en tout cas ces rencontres personnelles, avec un temps de discussion assez long et dans une atmosphère assez libre, sont plus fructueuses que le simple envoi de lettres ou de textes — qu'elles n'excluent en aucune manière : d'ailleurs nous avons chaque fois laissé à nos interlocuteurs une documentation constituée d'une présentation de l'APLAES et d'un choix des textes qu'elle a récemment écrits.

Un point tout à fait particulier nous a fait dépenser, pour peu de résultats mais ce n'est pas de notre faute, une énergie assez considérable. Les adhérents de l'APLAES, en effet, ont été nombreux, pendant l'année écoulée et spécialement après la publication des admissibilités au CAPES externe de Lettres classiques, au début de janvier 2012, à nous demander de tenter d'obtenir des précisions sur les modalités concrètes selon lesquelles se déroulerait, à partir de juin-juillet 2012, la première épreuve orale de ce concours, dans laquelle a été introduit un tirage au sort qui place à égalité d'importance français et langue ancienne. Depuis octobre 2011, j'ai donc écrit au Ministère toute une série de lettres sur ce sujet. Au fur et à mesure que le temps passait, les réponses tardant à venir, nos collègues nous faisaient part non seulement de leurs incertitudes persistantes, mais de la montée de l'inquiétude chez les étudiants candidats, et j'ai donc relancé cette affaire plusieurs fois. Cela ne m'a pas fait que des amis, mais peu importe ; à partir du moment où des adhérents lui demandent, avec de bonnes raisons, d'effectuer telle ou telle démarche, je ne vois ni comment un président d'association pourrait se dispenser de leur donner satisfaction, ni pourquoi d'aucuns pourraient se formaliser des démarches qu'il entreprend et réitère. Toujours est-il que notre butin est maigre. Chacun peut prendre connaissance, sur le site de l'APLAES, de la lettre de la sous-direction du recrutement, dernière en date (mai 2012), qui nous renvoie finalement à une dizaine de lignes du rapport établi par le président du jury, à l'issue de la session de 2011 — lecture que nous avons faite depuis longtemps.

Nous avons continué à avoir des relations de travail avec les autres associations, qu'elles se préoccupent comme nous des langues, littératures et cultures de l'Antiquité ou qu'il s'agisse d'autres associations de spécialistes. Du côté de ces dernières, nous avons poursuivi notre investissement dans le « Forum des sociétés savantes » au bénéfice duquel notre webmestre Robert Alessi n'a pas hésité à assurer la construction d'un site Internet. L'APLAES a eu un rôle important pour rendre possible la tenue d'une réunion du Forum en janvier 2012 et pour parvenir à l'élaboration d'un texte commun, signé en février par dix-neuf sociétés savantes, et adressé aux candidats à la présidence de la République. Nous considérons que la représentativité que peut revendiquer ce Forum, réunissant quand il est au complet pratiquement toutes les sociétés savantes et couvrant le plus large éventail des disciplines universitaires, a son importance à côté d'autres mouvements comme par exemple « Sauvons la Recherche » ou « Sauvons l'Université ». Il ne s'agit évidemment pas de dissoudre l'action de l'APLAES dans un cadre où elle n'apparaîtrait plus avec sa spécificité, mais tout simplement de prendre acte d'une évidence : les interventions d'une association de quelques centaines de membres comme la nôtre ont leur efficacité sur des points qui relèvent strictement de leurs préoccupations, mais sur les questions plus générales de l'Université, un front commun a plus de force auprès des interlocuteurs institutionnels.

Avec plusieurs associations de langues anciennes, qui sont représentées à ce congrès, nous avons, en mars, signé un communiqué de presse. Cet encart payant, sous le titre de « Lettre ouverte aux candidats à la Présidence de la République française », est paru le 12 avril 2012 dans quatre journaux nationaux. Il soulignait notamment que « la réussite des jeunes passe par l'apprentissage du français » et que, « dans cette perspective, l'apprentissage des langues et cultures de l'antiquité gréco-romaine doit être accessible dans tous les collèges et lycées ». C'est notre collègue Paul Demont et la SEL qui ont été à l'origine de cette démarche et qui en ont supporté la plus grande partie de la charge financière ; les autres associations ont contribué plus modestement. Est ensuite venue l'idée d'un projet de texte commun qui serait destiné aux nouveaux députés de juin 2012. Dans le processus d'élaboration de ce texte commun, il se développe des discussions entre ceux qui souhaitent réclamer l'obligation du latin en 1ère L et ceux qui pensent que, étant posé la nécessité de l'obligation d'étudier une langue ancienne en série L, le choix doit être offert aux élèves entre le latin et le grec. Il faut souhaiter que cette question, qui n'est pas tranchée, soit discutée dans la sérénité.

Je souhaite, en terminant, dresser un bilan de synthèse rapide sur les activités du Bureau et du Président depuis l'été 2010. Nous avons, au cours des deux dernières années, écrit aux autorités responsables et/ou pris des positions nettes et argumentées, développées en des textes souvent longs, sur les sujets suivants, dans l'ordre chronologique : le « nouveau CAPES » et spécialement la place qui y était donnée, dans le cas des Lettres classiques, aux langues anciennes (notre intervention, jointe à d'autres, a permis d'obtenir, par un arrêté du 6 janvier 2011, le retour d'une épreuve de langue ancienne sérieuse à l'oral) ; l'épreuve de « fonctionnaire éthique et responsable » des concours de recrutement (lettre au MEN du 14 juillet 2010 puis motion du Comité, 8 janvier 2011) ; les « pôles d'excellence » et « initiatives d'excellence » (motion du Comité, même séance) ; l'agrégation de grammaire (mars 2011) ; les suppressions ou redéploiements systématiques de postes de Langues anciennes dans les universités (mars 2011, lettre à la CPU, au MESR et à la conférence des Doyens des UFR de Lettres) ; la « nouvelle licence » (textes du congrès de Nantes, mai 2011) ; la mastérisation et le CAPES (Comité du 8 janvier 2011, puis congrès de Nantes) ; le recrutement des ATER (congrès de Nantes) ; la formation des maîtres (janvier 2012) ; les menaces dirigées contre les études de Lettres classiques dans certaines universités (en écrivant aux Présidents bien sûr, mais aussi, dans une lettre de synthèse, à la CPU d'une part et au Ministre d'autre part, en janvier 2012) ; nos rencontres avec le personnel politique (hiver 2011-2012) ont permis d'évoquer solidairement ces questions, comme cela avait été fait déjà à la faveur d'audiences au Ministère et au Sénat. Par ailleurs, nous avons aussi signé différents textes et communiqués avec les autres associations de professeurs de langues anciennes (par exemple, en mars 2011, en réaction contre des mesures annoncées dans le cadre de la préparation de la rentrée, pour demander au MEN de faire respecter le droit des élèves à étudier les LA au collège et au lycée). Nous avons eu, je le rappelle, un rôle déterminant dans la rédaction du texte du Forum des Sociétés savantes adressé aux candidats à l'élection présidentielle en février 2012 (<http://www.societes-savantes.org/node/15>). Enfin, pendant ces deux années, nous avons constamment (mais ici le pluriel ne convient pas, la tâche ayant été assumée par notre fidèle et efficace webmestre) développé, enrichi, nettoyé et organisé le site Internet de l'APLAES, sur lequel une chose est encore loin d'être parfaite, mais elle n'est pas directement de notre responsabilité : trop peu d'adhérents encore ont rempli leur notice personnelle, ce qui nuit à l'impression de sérieux que doit donner l'ensemble aux yeux de quiconque va le consulter ; et ce qui devrait tout de même être facile à améliorer si chacun voulait bien consacrer à cette opération la petite demi-heure qu'elle doit réclamer. Le même webmestre est venu à bout, au

prix d'un travail dont il est bien placé pour connaître l'ampleur, de l'opération de création de la revue en ligne de l'APLAES, qui permettra notamment d'éditer les Actes des congrès.

S'agissant de nos textes, leur rédaction a été rendue possible parce que le Bureau m'a toujours secondé efficacement, en acceptant, dès l'année 2010-2011, ma proposition de travailler non plus une demi-journée, ce qui était la coutume, mais la journée entière lorsque cela se révélait nécessaire, pour permettre l'ultime mise au point des textes à partir des projets que je faisais circuler au préalable entre ses membres et sur lesquels chacun a toujours eu à cœur de travailler et de proposer ses propres améliorations en vue de la synthèse finale. Puisque je parle du Bureau, et après avoir chaleureusement remercié tous les collègues et amis avec lesquels et grâce auxquels j'ai pu le faire fonctionner dans les meilleures conditions, je souhaite rendre un hommage particulier à Marie-Françoise Marein qui le quitte après une dizaine d'années de bons services enthousiastes et souriants, mémoire vive de l'association, dont les conseils ont continuellement été précieux même après qu'elle a eu rendu sa charge de secrétaire. C'est Régis Courtray qui l'avait remplacée et qui a été pour moi un complice et un soutien de tous les instants pendant ces deux années, prenant sur lui, notamment, outre le souci de la communication régulière avec les secrétaires de section, la tâche de confection des bulletins ; au moment où il va être libéré de cette fonction extrêmement prenante, je lui adresse au nom de l'APLAES l'expression de notre gratitude.

Nous sommes, au moment où se déroule ce Congrès, dans une situation d'incertitude, entre une élection présidentielle qui est acquise et des élections législatives qui ne sont pas faites. Nous allons, pour notre part, voter en Assemblée générale des motions qui seront transmises à leurs destinataires par le Bureau. Je pense, comme je l'ai écrit dans le Bulletin qui vous est parvenu il y a peu de temps, qu'il serait bon que chaque adhérent de l'APLAES s'associe aux efforts du Bureau en prenant lui-même le temps nécessaire pour transmettre ces motions (et peut-être surtout la motion n° 1) aux candidats à la députation de sa propre circonscription, dont les adresses électroniques doivent être aisément accessibles, et en sollicitant de leur part une réponse. Cela est possible avant les 10 et 17 juin. Cela pourrait être réitéré après le 17, en direction de ceux qui auront effectivement été élus.

Si la majorité présidentielle est appuyée par une majorité à l'Assemblée nationale à l'issue des élections législatives, il y aura, d'après les annonces qui ont été faites, des États généraux ou des assises de l'enseignement, dans toutes ses dimensions, au cours des prochains mois. L'APLAES devra y prendre part, on nous a assuré qu'elle y serait invitée. La préparation de cette participation ne sera pas un mince travail, mais nous devons continuer à faire entendre notre voix, en toute occasion, et en l'unissant à celle de tous ceux qui partagent les mêmes convictions que nous, pour le maintien et le développement des langues anciennes à tous les niveaux de l'enseignement et de la recherche, pour la prise en compte des problèmes de l'Université. Le flambeau, pour cela, est repris aujourd'hui par Marie-Pierre Noël, qui me succède ; nous savons que nous pouvons avoir toute confiance en elle, et je termine en lui présentant mes vœux de réussite, en même temps que je vous remercie de m'avoir accordé ces deux années de présidence, qui ont été pour moi une expérience extrêmement enrichissante.

Jean-Yves Guillaumin  
Professeur à l'Université de Franche-Comté  
Président de l'APLAES (2010-2012)

**Rapport voté à l'unanimité**

## 2. RAPPORT FINANCIER PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR FABRICE POLI, TRÉSORIER DE L'APLAES (2 juin 2012)

Fabrice POLI  
Université de Bourgogne  
Trésorier national de l'APLAES

<b>COMPTABILITÉ APLAES</b> <b>ANNÉE UNIVERSITAIRE 2011-2012</b>
--

### 1. Adhérents année universitaire 2011-2012 :

- 357 sociétaires à jour de leur cotisation (Bordeaux 2009 : 396 ; Toulouse 2010 : 382 ; Nantes 2011 : 373).
- 2 Établissements n'ont pas encore cotisé en 2011-2012 (sur les 44 affiliés à notre association) : Avignon (= 2) ; Chambéry (= 1).

### 2. Compte-épargne (Caisse d'Épargne, Île-de-France) :

Solde au 01/01/2012 : 40777.84 € (dont intérêts acquis au titre de 2011 : 832.20 €).

=> Soldes antérieurs : 01/01/09 : 38631.06 € ; 01/01/10 : 39371.48 € ; 01/01/11 : 39945.64 €.

### 3. Compte-courant (La Banque Postale, Paris) :

#### Recettes :

1. Reliquat année 2010-2011 durant congrès Nantes :	5514.15 €
2. Reliquat année 2010-2011 après congrès Nantes (+ 26 adhésions) :	0386.00 €
3. Cotisations des 357 sociétaires ayant cotisé cette année :	4923.00 €

**Total :** 10823.15 €

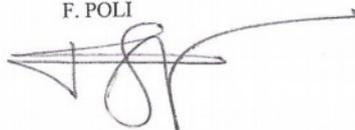
#### Dépenses :

1. Remboursement R. Courtray (facture Copyrama, 16/05/11)	0063.57 €
2. Remboursement R. Courtray (frais postaux, 31/03/11) :	0013.92 €
3. Remboursement J.-Y. Guillaumin (réunion « Forum sociétés savantes », 25/06/11) :	0081.40 €
4. Bureau du 8 octobre 2011 (perturbé par grève SNCF) :	1078.68 €
5. Remboursement J.-Y. Guillaumin (entretien avec B. Monthubert, 18/10/11) :	0098.20 €
6. Remboursement J.-Y. Guillaumin (réunion « Forum des sociétés savantes », 26/11/11) :	0081.10 €
7. Cotisation MAIF 2012 :	0182.76 €
8. Remboursement R. Courtray (facture Copyrama, 04/11/11) :	0044.65 €
9. Remboursement R. Courtray (facture Copidoc, 06/01/12) :	0009.24 €
10. Facture Restaurant « Le Port Salut » (consommations) :	0054.00 €
11. Bureau du 7 janvier 2012 :	1086.70 €
12. Comité du 7 janvier 2012 :	0815.10 €
13. Remboursement J.-Y. Guillaumin (réunion « Forum des sociétés savantes », 23/01/12) :	0103.90 €
14. Remboursement J.-Y. Guillaumin (rencontre avec le Modem, 08/02/12) :	0106.20 €
15. Remboursement J.-Y. Guillaumin (rencontre avec le PS, 22/02/12) :	0106.20 €
16. Bureau du 17 mars 2012 :	1261.64 €
17. Déjeuner du Bureau du 17 mars 2012 :	0204.00 €
18. Participation versée à trois A.T.E.R. pour venue congrès Orléans (3*200 €) :	0600.00 €
19. Remboursement F. Poli (frais postaux, 20/04/12) :	0007.20 €
20. Participation campagne de presse de la SEL :	1000.00 €
21. Paiement à librairie Guillaume Budé livres du <i>Concours Cicero</i> (Patrick Voisin) :	en attente
22. Frais annuels de tenue de compte (La Banque Postale) :	0077.72 €

**Total :** 7076.18 €

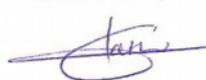
**Solde créditeur :** 3746.97 €

Le trésorier  
F. POLI

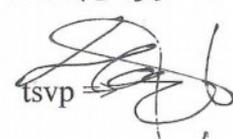


Les commissaires aux comptes

Isabelle Gassio



Claude BRUNET



tsvp

Rapport voté à l'unanimité

### 3. COMPTE RENDU DU CONGRÈS D'ORLEANS PRÉSENTÉ PAR MADAME ÉMILIA NDIAYE (1-3 juin 2012)

Le 45<sup>e</sup> congrès de l'APLAES s'est déroulé du 1<sup>er</sup> au 3 juin à Orléans. Il était soutenu par la Section orléanaise de l'Association Guillaume-Budé. Organisé par Franck Collin et Emilia Ndiaye du département des Lettres, il s'est tenu sur le campus de l'Université d'Orléans, le vendredi à l'UFR Langues, Lettres et Sciences humaines et le samedi dans un des salons du Château de la Source, où se situent les locaux de la présidence.

Il a réuni 55 participants, venant de 24 universités ainsi que de l'ENS UIm et des CPGE (Pau, Tours).

Le thème choisi pour ce congrès, en raison de la proximité de la Loire et du Loiret (résurgence de la Loire au parc floral de La Source) était « L'imaginaire de l'eau dans la littérature antique ».

**La journée scientifique du vendredi 1<sup>er</sup> juin** a débuté par les allocutions inaugurales de M. Youssoufi Touré, président de l'université d'Orléans, qui a souligné l'importance de nos disciplines dans une université à dominante scientifique, parce qu'elles nous rattachent à notre passé, et de M. Christian Bruneau, directeur de l'UFR Lettres, Langues & Sciences humaines, qui a rappelé la place des langues et civilisations anciennes dans les enseignements de l'UFR.

Cinq communications se sont tenues<sup>1</sup> dans l'ordre suivant :

Alain MALISSARD (Président de la Section orléanaise de l'Association Guillaume-Budé) : « *Oceanus* : imaginaire et questionnement scientifique » ;

Eleni KARAMALENGOU (Université d'Athènes) : « La fontaine sacrée dans la poésie augustéenne » ;

Nathalie CROS & Dominique D'ALMEIDA (CPGE littéraires, Lycée Descartes de Tours) : « Alexandre et les fleuves » ;

Sophie LÉCOLE (Université de Toulouse) & Laury-Nuria ANDRÉ (Université de Guyane – non présente) : « L'imaginaire de l'eau chez Apollonios de Rhodes et Quintus de Smyrne » ;

Dominique GOGUEY & Fabien DUBOUCHET (Université de Savoie) : « Le rapport à l'eau dans l'imaginaire celtique et latin : confrontation de deux épopées *L'Enéide* de Virgile et *La Razzia des vaches* de Cooley ».

L'après-midi s'est poursuivie en ville, par la visite de l'Hôtel Cabu, le Musée archéologique d'Orléans, guidée par Véronique GALLIOT-RATEAU (Conservateur) et Jean NIVET (Association G. Budé & Société archéologique), visite qui a permis d'admirer le *Trésor de Neuvy-en-Sullias* et de découvrir la toute nouvelle salle hébergeant la présentation de *Jeanne d'Arc et la peinture, du Moyen Âge à nos jours*.

En fin de journée a eu lieu la réception offerte par la Mairie d'Orléans à Hôtel GROSLLOT, ancienne demeure orléanaise du XVI<sup>e</sup> siècle, où se trouve encore la salle des mariages dans laquelle les congressistes ont été accueillis par Mme Béatrice BARRUEL, adjointe au maire chargée de l'Enseignement supérieur.

**Le samedi 2, journée pédagogique**, a été l'occasion d'entendre M. Jean-Louis FERRARY, Président de l'Association Guillaume-Budé, qui a fait un bilan de l'état de l'association et de son activité éditoriale, en pleine expansion. Puis M. Alain MALISSARD, Président de la Section orléanaise de l'Association Guillaume-Budé a insisté sur le dynamisme de cette section, en particulier grâce à ses nombreux liens avec les organismes culturels de la ville d'Orléans.

---

<sup>1</sup>La sixième prévue qui n'a pu se tenir faute de temps sera publiée dans les actes du congrès : Emilia NDIAYE (Université d'Orléans) : « Les eaux du "séjour moisi de l'Hadès frissonnant" d'Homère à Dante ».

L'APLAES a ensuite accueilli M. Bernard COMBEAUD, Inspecteur Général de l'Education Nationale, qui a présenté quelques-unes des pistes sur lesquelles travaillait le Ministère de l'Education en cette période de changement politique, sans pouvoir donner d'information définitive pour cette raison. Sa présentation des places respectives du latin et du grec dans l'enseignement et les concours a suscité plusieurs réactions, de la part de collègues aussi bien latinistes qu'hellénistes : les échanges ont pu se poursuivre lors du déjeuner-buffet.

L'après-midi a été consacrée aux associations amies. Ont pris la parole :

M. Jean-François THOMAS, Société des Études Latines,

M. Arnaud SUSPÈNE, Société des Professeurs d'Histoire Ancienne des Universités (SOPHAU),

M. Patrick VOISIN, Association des Professeurs de Premières et de Lettres Supérieures,

M. Romain VIGNEST, Association des Professeurs de Lettres,

M. Jean-Pierre LEVET, Eurosophia, Afrosophia.

Les messages de Mme Hélène FRANGOULIS, CNARELA, de Mme Valérie FROMENTIN, Association des Études Grecques, et de M. Paul DEMONT, Sauvegarde des Enseignements Littéraires (SEL), ont été portés à la connaissance des participants.

Le Congrès de l'APLAES s'est terminé par les votes, comme il est de coutume.

Présentation du rapport moral par M. Jean-Yves GUILLAUMIN, son Président, adopté à l'unanimité ; présentation du rapport financier par M. Fabrice POLI, Trésorier, adopté à l'unanimité.

Six motions ont été proposées par le Président : après discussion, elles ont été adoptées à l'unanimité (voir texte et contenu des motions *infra*).

Puis, Jean-Yves GUILLAUMIN étant en fin de mandat, les membres de l'APLAES ont procédé à l'élection de la nouvelle présidente, Marie-Pierre NOËL, et du nouveau bureau.

La fin de la journée, très chaude, a été l'occasion d'une promenade dans le Parc Floral voisin, où se situe « le bouillon » du Loiret, résurgence de la Loire, avant que ces deux journées de travail ne se concluent par le banquet dans un restaurant sur les bords du Loiret.

**La journée culturelle du dimanche 3 juin** a réuni une quinzaine de congressistes. Elle consisté en une excursion au Château de Chambord : visite « insolite » guidée qui a permis d'accéder à des parties du château non ouvertes au public (les combles par exemple), déjeuner avec vue sur le château et promenade dans le parc. Le retour s'est fait par les levées qui longent la Loire, pour arriver à 17h à la gare d'Orléans.

#### 4. L'ENSEIGNEMENT DES LETTRES CLASSIQUES À L'UNIVERSITÉ EN GRÈCE

*Nous remercions notre collègue Eleni Karamalengou, de l'Université d'Athènes, pour ce témoignage qui reprend son intervention orale de la journée pédagogique.*

En Grèce, le concours national d'entrée à l'Université comporte des épreuves écrites de grec ancien et de latin obligatoires pour les filières non-scientifiques, à savoir « Lettres; Droit; Histoire-Archéologie; Sciences de l'éducation; Philosophie; Psychologie; Sciences politiques; Etudes théâtrales; Art; Sciences du langage; Sciences humaines; Théologie ». Le nombre de candidats admis varie selon la Faculté et l'année, de 100 à 300 étudiants, en fonction d'un barème de notes national (les Facultés d'Athènes et de Thessalonique exigent les meilleurs résultats).

Les départements de lettres classiques, les plus anciens, sont ceux de l'Université d'Athènes, de l'Université de Thessalonique, de l'Université d'Ioannina et de l'Université de Crète (Rethymnon); trois départements de lettres classiques ont été fondés récemment: à l'Université de Thrace (Komotini), l'Université de Patras et l'Université du Péloponnèse (Kalamata).

Les effectifs des étudiants antiquisants sont très satisfaisants: presque la moitié des étudiants littéraires en première année choisissent la spécialisation de lettres classiques, malgré la difficulté supplémentaire de cette discipline (par exemple, l'acquisition de bonnes notes et d'une bonne moyenne pour le diplôme de la maîtrise-Master 1 semble être un travail long et laborieux). Le nombre d'enseignants-chercheurs en lettres classiques (peu nombreux effectivement) est disproportionné par rapport au nombre de leurs étudiants: par conséquent, le contrôle continu n'est pas toujours possible; le Master 2 n'est ouvert qu'à une quinzaine de candidats qui sont sélectionnés à la suite des épreuves écrites et orales.

La pénurie des enseignants-chercheurs a une autre conséquence : les Travaux Dirigés sont plus rares que nous le désirerions (deux séminaires sont effectués pour le mémoire de master 1 ; dans le nouveau programme de notre Département de l'Université d'Athènes figure un troisième); les cours magistraux sont assurés dans de grands amphis (avec l'assistance éventuelle de la "classe électronique" et surtout avec le bénéfice essentiel de la distribution gratuite des éditions critiques des auteurs anciens, Teubner, Oxford et aussi de quelques ouvrages de référence sur l'Antiquité grecque et romaine). On enseigne le grec ancien et le latin non seulement au département de lettres classiques mais aussi dans toute la Faculté de Lettres, la Faculté d'Histoire et d'Archéologie, la Faculté de Philosophie-Pédagogie-Psychologie, Faculté de Langue et Littérature Françaises, Faculté d'études du théâtre, Faculté de Théologie. Les diplômes des trois premières facultés donnent la possibilité de participation au concours de recrutement dans l'enseignement secondaire (section : philologie).

## 5. ÉLECTION DU BUREAU

### ÉLECTIONS DU BUREAU

Votants : 68

Suffrages exprimés : 68

Bulletins blancs ou nuls : 0

**Ont été élus membres du bureau** (entre parenthèses figure le nombre de voix obtenues) :

#### **Collège A grec**

E. Caire (68 voix)

M.-R. Guelfucci (68 voix)

M.-P. Noël (65 voix)

#### **Collège A latin**

M.T. Cam (68 voix)

I. Cogitore (68 voix)

J.-Y. Guillaumin (68 voix)

#### **Collège B grec**

R. Alessi (64 voix)

L. Gourmelen (68 voix)

P. Pontier (68 voix)

#### **Collège B latin**

R. Courtray (68 voix)

F. Le Blay (68 voix)

F. Poli (68 voix)

#### **Classes préparatoires**

J.-F. Tardien (68 voix)

P. Voisin (57 voix)

#### **Membres pour l'Afrique**

Z. Grékou (68 voix)

P. Sarr (68 voix)

## 6. COMPOSITION DU BUREAU

### PRÉSIDENTE

**Marie-Pierre NOËL**  
 14, impasse des capucines  
 Le Paradis, bâtiment B  
 34 000 Montpellier  
 Tél. : 04 67 40 45 35  
[marie-pierre.noel@wanadoo.fr](mailto:marie-pierre.noel@wanadoo.fr)

### VICE-PRÉSIDENTE

**Isabelle COGITORE**  
 17, avenue Felix Viallet  
 38000 Grenoble  
 Tél. : 06 08 71 71 78 / 09 54 94 91 97  
[isabelle.cogitore@free.fr](mailto:isabelle.cogitore@free.fr)  
[isabelle.cogitore@u-grenoble3.fr](mailto:isabelle.cogitore@u-grenoble3.fr)

### TRÉSORIER

**Fabrice POLI**  
 20, rue des Suisses  
 75014 Paris  
 Tél. : 01 77 11 00 20  
 06 22 32 12 15  
[marrucin@gmail.com](mailto:marrucin@gmail.com)

### MEMBRES POUR L'AFRIQUE

**Zadi GREKOU**  
 UFR Communication, Milieu et Société  
 Université de Bouaké  
 01 B. P. V 18, Bouaké 01-RCI  
 Tél./fax. : (225) 63 69 57  
[grekou\\_zadi@yahoo.fr](mailto:grekou_zadi@yahoo.fr)

### SECRÉTAIRE

**Pierre PONTIER**  
 12, rue Kléber  
 92130 Issy-les-Moulineaux  
 Tél.: 01 41 08 08 11  
[pierre.pontier@free.fr](mailto:pierre.pontier@free.fr)

### SECRÉTAIRE ADJOINT

**Patrick VOISIN**  
 "Maida Vale"  
 Haut du Faur dou Paysaa  
 64 110 Jurançon  
 Tél. : 06 86 92 26 77  
[patrick-voisin@wanadoo.fr](mailto:patrick-voisin@wanadoo.fr)

### WEBMESTRE

**Robert ALESSI**  
 41, rue Liancourt  
 75014 Paris  
 Tél. : 01.77.13.05.84  
[Robert.Alessi@univ-poitiers.fr](mailto:Robert.Alessi@univ-poitiers.fr)

### **Pierre SARR**

42, Avenue Faidherbe  
 Immeuble Yoro Basse  
 DAKAR, SÉNÉGAL  
 00221774382644 (portable)  
 ou 00221338245421 (fixe)  
[psarr2003@yahoo.fr](mailto:psarr2003@yahoo.fr)

**AUTRES MEMBRES DU BUREAU :****Emmanuèle CAIRE**

Les farigoules  
13250 Cornillon-Confoux  
Tél. : 04 90 50 47 04  
[emmanuele.caire@free.fr](mailto:emmanuele.caire@free.fr)

**Marie-Thérèse CAM**

4, rue Emile Bernard  
29000 BREST  
Tél. : 02 98 47 45 16  
[mcam@univ-brest.fr](mailto:mcam@univ-brest.fr)

**Régis COURTRAY**

25, bd des Minimes  
« Le Gaillac » bât. H  
31 200 Toulouse  
Tél. : 06 61 21 32 68  
[r.courtray@free.fr](mailto:r.courtray@free.fr)

**Marie-Rose GUELFUCCI**

3, rue Garibaldi  
25000 Besançon  
Tél. : 03 81 80 48 72  
[marie-rose.guelfucci@univ-fcomte.fr](mailto:marie-rose.guelfucci@univ-fcomte.fr)

**Jean-Yves GUILLAUMIN**

9, rue des Cordeliers  
39 000 Lons-le-Saunier  
Tél. : 03 84 43 07 30  
[guillaumin@aricia.fr](mailto:guillaumin@aricia.fr)

**Frédéric LE BLAY**

90, rue du Haut-Bourg  
44522 MESANGER  
Tél. : 02 40 98 86 46  
[frederic.le-blay@univ-nantes.fr](mailto:frederic.le-blay@univ-nantes.fr)

**Laurent GOURMELEN**

9, rue des Grandes Noëllles  
44700 ORVAULT  
02 40 63 72 90  
[laurent.gourmelen@wanadoo.fr](mailto:laurent.gourmelen@wanadoo.fr)

**Jean-François TARDIEN**

33, rue Rabelais  
87 000 Limoges  
Tél. : 05 55 34 76 11  
[cjf.tardien@wanadoo.fr](mailto:cjf.tardien@wanadoo.fr)

## 6. MOTIONS

*L'Assemblée Générale de l'APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur), réunie à Orléans le 2 juin 2012, a voté les motions suivantes :*

### 1. Adresse de l'APLAES aux élus de 2012

Le congrès de l'APLAES se déroule cette année en une période cruciale, entre l'élection présidentielle et les élections législatives. Une nouvelle étape, qui devrait normalement durer cinq ans, s'ouvre pour notre pays. Ce doit être l'occasion de faire le point et d'examiner de manière critique la nature et les conséquences des transformations et réformes diverses qui ont été imposées à l'Université au cours des dernières années. Les méthodes expéditives, le refus de la concertation doivent céder la place à un dialogue approfondi sur les sujets essentiels : LRU, mastérisation, missions fondamentales de l'Université... L'onction du suffrage universel ne vaut pas blanc-seing délivré par les électeurs. Les universitaires seront vigilants sur les réponses apportées aux questions qu'ils ne cessent de poser depuis plusieurs années. L'APLAES revendique d'être invitée, parmi les autres organisations universitaires, à faire entendre la voix de ses membres, spécialistes reconnus de l'un des domaines traditionnels d'excellence de l'Université française. Elle appelle les plus hautes autorités de l'État et la représentation nationale à unir leurs efforts à ceux des citoyens pour mettre le pays en situation de recueillir tous les bénéfices promis par le travail et le rayonnement de l'Université française. Cela suppose que le pouvoir politique mette tout son soin, de façon résolue, à assurer le climat de sérénité et de confiance dont elle a besoin pour accomplir sa mission.

**Motion votée à l'unanimité**

## **2. Motion sur l'évaluation individuelle par le CNU**

Attachée au principe d'une libre évaluation des enseignants-chercheurs par leurs pairs, c'est-à-dire par les sections du CNU qui interviennent dans toute procédure de qualification initiale et d'évolution de carrière, l'APLAES exprime en revanche son refus d'une évaluation individuelle à un rythme imposé administrativement. On peut voir dans cette innovation une nouvelle marque de la volonté de faire fonctionner les établissements d'enseignement supérieur selon des critères et des méthodes de « management » propres au monde de l'entreprise, ce qui est en contradiction totale avec la conception que l'APLAES se fait de l'Université. L'esprit de compétition individualiste ainsi développé n'est pas favorable aux stratégies collectives qui garantissent l'efficacité de la recherche sur le long terme. La nécessité d'obtenir des résultats rapides et sonores pour être favorablement « évalué » risque de marginaliser et d'étouffer les travaux de recherche fondamentale dans beaucoup de disciplines et notamment dans celles qui concernent les sciences de l'Antiquité.

**Motion votée à l'unanimité**

## **3. Motion sur le service des professeurs de Lettres classiques dans l'enseignement secondaire, la formation des enseignants de langues anciennes et le maintien des filières de Lettres classiques dans les Universités**

Dans l'enseignement secondaire, des professeurs de Lettres classiques sont poussés par leur administration à intervenir sur plusieurs établissements pour y enseigner seulement les langues anciennes, ce qui supprime de leur service l'enseignement de la littérature française pour lequel, cependant, ils ont été recrutés par la voie du CAPES ou de l'agrégation de Lettres classiques et de Grammaire. Parallèlement, des IPR convoquent à des stages de formation en langues et cultures de l'Antiquité des professeurs de Lettres modernes à qui l'on n'hésite plus à imposer d'assurer des heures de latin, quelque superficielle et parfois inexistante que puisse être leur connaissance de cette langue, compte tenu des récentes réformes des concours de recrutement en Lettres modernes. Dans le même temps, des Universités ferment leurs filières de Lettres classiques.

L'APLAES souhaite qu'un terme soit mis à ces incohérences. Pour que puisse être satisfaite la demande d'enseignement des langues anciennes de la part des collégiens et lycéens, les Universités doivent maintenir leurs filières de Lettres classiques ; le Ministère de l'Éducation nationale, tout en respectant la triple formation des professeurs spécialistes de Lettres classiques et en utilisant systématiquement leur triple compétence, pourra ainsi recruter ces fonctionnaires en nombre suffisant pour que l'administration ne soit pas contrainte à imaginer de pseudo-solutions dommageables pour tous, élèves, professeurs et disciplines concernées.

**Motion votée à l'unanimité**

#### **4. Motion contre la disparition des Spécialités en Licence**

L'APLAES s'élève contre la disparition croissante des spécialités à l'intérieur des Licences et, tout particulièrement, de la Spécialité Lettres classiques au sein des Licences de Lettres. Elle rappelle très fermement, en effet, que si des passerelles entre les disciplines doivent certes être rendues possibles pour permettre aux étudiants de construire au mieux leur parcours, toute Licence non professionnelle doit avant tout être adossée à un Master Recherche et, par là, à une équipe de recherche. En ce qui concerne les Lettres classiques, spécialité au carrefour des Lettres, de l'histoire, de l'archéologie, de l'histoire de l'art et de la philosophie anciennes, ainsi que de la réception de l'Antiquité, une absence de spécialisation en Licence Lettres a au moins trois conséquences nocives pour les étudiants comme pour les Universités qui auraient fait ce choix et où les étudiants pourraient alors hésiter à s'inscrire :

- la spécialité Lettres classiques peut offrir différents parcours répondant aux différents profils d'antiquisants, qui n'iront pas tous vers l'enseignement et la recherche en Lettres ; mais sa réduction à un simple parcours prive les étudiants d'un noyau disciplinaire structurant, les coupant ainsi d'une possible formation complémentaire en Sciences humaines (SHS), pourtant nécessaire à leur cursus comme à une possible réorientation ;
- cette disparition leur interdit, à un moment où les échanges Erasmus sont particulièrement favorisés, de se porter candidats pour un cursus en Sciences de l'Antiquité en Italie, en Allemagne ou en Suisse, par exemple, où le master Sciences de l'Antiquité fait suite à un cursus de Licence fortement spécialisé – voire en France même pour certains masters européens ;
- elle leur interdit également de recevoir, sur un nombre d'années suffisant, la formation nécessaire pour se présenter aux concours du CAPES et de l'agrégation de Lettres Classiques, formation à laquelle peut pourtant prétendre tout étudiant inscrit dans un établissement du supérieur et payant des droits d'inscription pour cela. Or pour qu'une Licence de Lettres puisse déboucher sur un véritable métier d'enseignant, il faut lui garder une spécificité interne et une véritable richesse de contenus, particulièrement en vue de l'enseignement des Lettres Classiques.

**Motion votée à l'unanimité**

### **5. Motion pour le rétablissement d'une troisième épreuve écrite au CAPES externe de Lettres classiques**

L'APLAES demande que soient rétablies dans le CAPES externe de Lettres classiques trois épreuves distinctes de français, de latin et de grec, en considération de la trivalence des professeurs de Lettres classiques qui sont amenés à dispenser leur enseignement dans ces trois matières sur un pied d'égalité.

**Motion votée à l'unanimité**

## **6. Motion pour le rétablissement d'une épreuve de langue ancienne au CAPES de Lettres modernes**

La nouvelle formule du CAPES de Lettres modernes a supprimé de son contenu toute épreuve de langue ancienne, ce qui est unanimement ressenti comme une aberration, comme l'ont montré récemment les multiples rencontres de l'Association avec des responsables politiques de tout bord, stupéfaits de découvrir ce récent état de fait. L'APLAES demande donc le rétablissement d'une épreuve de latin ou de grec dans le concours du CAPES de Lettres modernes.

### **Motion votée à l'unanimité**

*L'Assemblée Générale de l'APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur), réunie à Nantes le 28 mai 2011, a voté la motion suivante :*

#### **Mastérisation et CAPES**

L'APLAES attire l'attention sur l'importance de la formation à la recherche pendant le Master, y compris pour les étudiants qui se destinent à l'enseignement. Quant à l'idée défendue par quelques-uns de placer les épreuves d'admissibilité du CAPES en fin de M1 et les épreuves d'admission en fin de M2, l'APLAES considère qu'il ne serait pas sensé de mettre entre les deux phases d'un concours un intervalle d'un an. Ce système, de plus, aboutirait à refuser à l'initiation à la recherche toute existence dans l'une et l'autre année du Master : en première année, les candidats se concentreraient sur la préparation des épreuves écrites du concours, et en deuxième année ils privilégieraient la préparation des épreuves de l'oral. Or, l'APLAES soutient qu'une véritable préparation au métier de professeur implique une forte dimension laissée à la recherche, au sens scientifique, universitaire et disciplinaire de ce terme ; seule la recherche développe et épanouit un sens critique à l'égard des disciplines que le futur professeur enseignera. En outre, l'initiation à la recherche favorise l'acquisition de savoirs disciplinaires aussi précis et complets que possible, qui sont les seuls fondements sur lesquels on puisse édifier un ensemble de compétences professionnelles reconnues.

L'APLAES rappelle, si c'est nécessaire, qu'elle est parfaitement acquise au principe de la nécessité d'une formation professionnelle des nouveaux professeurs. De fait, comme le dit une formule connue, « enseigner, cela s'apprend ». Mais cette formation ne peut pas être donnée aux étudiants en même temps que la formation disciplinaire : l'une et l'autre ne peuvent qu'y perdre, dans une dispersion des problématiques et des efforts qui se révélerait nocive, les enquêtes récemment menées par l'Association ayant montré que beaucoup d'étudiants, parmi ceux qui se destinent à passer les concours, ont fui les masters « d'enseignement », rebutés par l'impossible accumulation de tâches qui les y attendait, pour s'inscrire en master « de recherche ». La formation professionnelle ne peut certes pas non plus représenter la dominante quasi exclusive d'un master qui remettrait à plus tard l'achèvement de la préparation disciplinaire au métier, par exemple dans le cadre d'une formation continue qui, toute souhaitable qu'elle est, ne peut remplacer l'accès initial à une compétence des connaissances favorisée et évaluée dans un contexte universitaire. L'APLAES ne peut concevoir d'autre système de formation que selon une progression dictée par le bon sens : jusqu'à la fin du master, un travail de nature scientifique et disciplinaire ; après la réussite au concours, une formation professionnelle effectuée dans le cadre d'une première année de fonctionnaire stagiaire au cours de laquelle le service d'enseignement lui-même serait considérablement allégé, au moins de la moitié. C'est alors que pourraient intervenir avec

efficacité les structures des IUFM intégrés dans les Universités. Il n'est d'ailleurs pas du tout impossible d'organiser pour les candidats à ce concours des stages, concentrés dans le temps et ne dépassant pas une durée raisonnable, dans des classes où ils auraient un objectif d'observation et en aucun cas de prise en charge directe des élèves.

Sur tous ces points, l'APLAES souhaite de la part du Ministère concerné des clarifications, qui devraient intervenir au terme d'un processus de consultation dans lequel elle est prête à prendre toute sa part.

**Motion votée à l'unanimité**

## IV. INFORMATIONS

### 1. MOUVEMENTS DANS LE SUPÉRIEUR

*Nous remercions vivement les secrétaires de section qui ont bien voulu nous faire part des informations suivantes.*

#### RECRUTEMENTS

Pedro DUARTE	MCF	Latin	Aix-en-Provence
Hélène GRELIER	MCF	Grec	Paris-Ouest
Jérôme LAGOUANÈRE	MCF	Latin	Montpellier 3
François PLOTON-NICOLLET	MCF	Latin	Orléans
Emmanuelle RAYMOND	MCF	Latin	Angers

Maëlys BLANDENT	Agr. Rép.	Latin	ENS Lyon
-----------------	-----------	-------	----------

Djibril AGNE	ATER	Latin	Besançon
Jérôme BASTICK	DC	Grec	ENS Lyon
Sarah BERNARD	DC	Grec	Paris 4
Mathilde CARRIVE	ATER	Latin	Aix-en-Provence
Magdeleine CLO	DC	Latin	Grenoble 3
Raphaële CYTERMANN	DC	Latin	Paris 4
Anne DEBROSSE	ATER	Latin (section 9)	Pau
Edouard FELSENHELD	ATER	Grec	Paris 4
Mathieu FERRAND	ATER	Latin	Dijon
Eugénie FOURNEL	DC	Grec	Paris 4
Camille GERZAGUET	ATER	Latin	Aix-en-Provence
Victor GYSEMBERGH	DC	Grec	Reims
Benoît MOUNIER	ATER	Latin	Strasbourg
Igor YACOUBOVITCH	ATER	Latin	Strasbourg

#### PROMOTIONS ET MUTATIONS

François BÉRARD, PR de Latin à Lyon 3, devient PR de Latin à l'ENS Paris
Christine MAUDUIT, PR de Grec à Lyon 3, devient PR de Grec à l'ENS Paris
Renaud ROBERT, PR de Latin à Aix-Marseille, devient PR de Latin à Bordeaux 3

Laurence BOULÈGUE, MCF à Lille 3, devient PR de Latin à Amiens
Mireille COURRENT, MCF à Perpignan, devient PR de Latin à Perpignan
Charolambos ORFANOS, MCF HDR de Grec à Toulouse 2, devient PR Grec à Lille 3

Franck COLLIN, PRAG à Orléans, devient MCF Latin à l'Université des Antilles (Guadeloupe)
---

Marie DALLIES, ATER à Besançon, devient ATER de Latin à l'ENS Lyon
--

Nathalie LHOSTIS, AMN, devient ATER de Latin/Grec à l'ENS Lyon
--

David-Arthur DAIX, Agr. rép. de grec, devient PRAG à l'ENS Paris
--

#### DÉPARTS EN RETRAITE

Martine CHASSIGNET	PR	Latin	Strasbourg
Madeleine KELLER	PR	Latin	Paris-Ouest
Michel PERRIN	PR	Latin	Amiens
Joël THOMAS	PR	Latin	Perpignan
Jean-Paul THUILLIER	PR	Latin	ENS Paris
Monique TRÉDÉ	PR	Grec	ENS Paris

Jean-Michel AGASSE	MCF	Latin	Pau
Emilia NDIAYE	MCF	Latin	Orléans
Danièle PORTE	MCF	Latin	Paris 4

## 2. NOUVELLES DES SECTIONS

Depuis deux ans, le *Bulletin de liaison* de l'APLAES ne fait plus état des informations relatives aux Colloques, Journées d'Étude, Séminaires, et Conférences signalés par les Secrétaires de section.

L'ensemble de ces informations est désormais accessible sur le site Internet de l'Association : <http://www.aplaes.org>, sous la rubrique « Colloques ». Les annonces peuvent être publiées par chaque adhérent à l'aide de ses identifiants personnels. En cas de difficulté, il est recommandé de contacter le Secrétaire national, Pierre Pontier ou le Webmaster, Robert Alessi.

**Nous vous invitons à aller régulièrement consulter les actualités scientifiques sur notre site.**

## **V. BIBLIOGRAPHIES D'AGRÉGATION**

Par suite d'une décision du Bureau, les bibliographies des auteurs grecs et latins de l'agrégation de Lettres Classiques sont désormais directement mises en ligne et téléchargeables sur le site de l'APLAES. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante :

<http://www.aplaes.org/agregation/bibliographies>